

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 820

présenté par
M. Véran

ARTICLE 11

I. – À l’alinéa 143, substituer à la référence :

« L. 632-4 »

la référence :

« L. 632-3 ».

II. – En conséquence, aux alinéas 145 et 146, substituer à la référence :

« L. 632-3 »

la référence :

« L. 632-2 ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 147, substituer à la référence :

« L. 632-4 »

la référence :

« L. 632-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.